

La REGIDESO réclame 80 millions de dollars américains à l'état

Dossier de la rédaction de H2o
August 2015

Depuis

trois ans, la Régie de distribution d'eau, REGIDESO, réclame quelque 80 millions de dollars américains à l'état. On estime à 3 millions de dollars américains la facture mensuelle pour la consommation d'eau des administrations publiques, des casernes militaires et des sites occupés par la Police nationale, sans oublier les universités et instituts supérieurs. Selon l'hebdomadaire Business et Finances paraissant à Kinshasa qui cite une source proche de la REGIDESO, les arriérés des factures de l'état s'élèveraient, depuis janvier 2012, à près de 80 millions de dollars américains.

Les besoins globaux de l'entreprise

en investissement seraient de l'ordre de 1,3 milliard de dollars américains sur une période de dix ans, soit 130 millions de dollars par an. "Récemment courant juillet au cours d'une rencontre sur le niveau d'évaluation de l'évolution institutionnelle sur le secteur de l'eau en milieu urbain, ces chiffres ont conduit la Banque mondiale à interpeller l'état pour plus de volonté politique en vue du redressement de la REGIDESO", relate l'hebdomadaire. Organisés par le Comité de pilotage pour la réforme des entreprises du portefeuille (COPIREP), ajoute la source, ces travaux consistaient à faire la revue du processus de restructuration de la REGIDESO afin d'améliorer les performances opérationnelles et financières du secteur de l'eau. Les cadres de l'entreprise ne l'entendent pas de la même oreille. Ils mettent hors de cause les pouvoirs publics. S'ils reconnaissent une part de responsabilité de l'état dans la descente aux enfers de la société, ils affirment que la société devrait se soustraire d'abord à ses propres démons. Ils signalent qu'aucune autre entreprise du portefeuille n'a aussi porté à bout de bras que la REGIDESO. Ils citent aussi la contribution de l'état à la construction des points de captage et de l'usine de traitement d'eau de la Lukunga (25 millions USD), la station de pompage de N'Djili (165 millions USD) et celle de Ngaliema (55 millions USD). En province, ils mentionnent, à titre d'exemple, l'usine de traitement d'eau de Lubumbashi (Katanga). D'abord, assuré par la Banque mondiale, l'approvisionnement en intrants ne pose aucun problème à l'entreprise qui est exonérée des droits et taxes à l'importation sur le chlore, le sel, le sulfate, etc. Ensuite, la REGIDESO s'est vue accorder des allègements sur les factures d'électricité dues à la Société nationale d'électricité (SNEL), figés à 100 000 USD par mois. Malgré ce traitement de faveur, l'entreprise est incapable de recouvrer ses créances sur le réseau domestique. À la direction de Kinshasa-Ouest, ces factures s'élèvent à près de 11 milliards de francs congolais, soit plus de 11 millions de dollars américains. Un agent interrogé par Business et Finances rapporte que, chaque mois, la société est abonnée au régime des découverts bancaires pour payer les salaires de ses 4 000 agents. Ceux de certaines provinces n'ont plus touché leur traitement depuis plusieurs mois. L'hebdomadaire renseigne que "le recours aux découverts bancaires entraîne des intérêts dévorants exorbitants qui pèsent sur la trésorerie de l'entreprise. Pour l'ensemble de son personnel, la REGIDESO a besoin de 2 milliards de francs congolais chaque mois."

Selon un rapport du COPIREP, entre 2006 et 2014, l'accès à l'eau par les réseaux publics a significativement baissé en RDC. Durant cette période, les investissements ont été faibles au regard des besoins et des prévisions de la REGIDESO et les performances techniques de l'entreprise se sont peu améliorées. Le rapport affirme que la croissance de l'activité de la REGIDESO n'a pas été proportionnelle à l'augmentation de la population. Malgré l'évolution de certains indicateurs, les améliorations attendues de la REGIDESO n'arrivent toujours pas.

Olivier Kaforo, Le Potentiel (Kinshasa) - AllAfrica 08-08-2015